

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 24 mai 2024****CONVOCATION**Date : 17 mai 2024  
Affichée le : 17 mai 2024

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 33  
Pouvoirs : 5  
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
31 mai 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-quatre mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**Absents représentés**M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET  
M. François RAMPON.....Pouvoir à M. Alphonse PAGNON  
M. Loïc LEBALLEUR .....Pouvoir à M. Bruno DION  
M. Michel GINOUX .....Pouvoir à Mme Agnès TELLIER  
Mme Claudine MULLER .....Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-05-12

**OBJET : MODIFICATION DU VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CCVO3F POUR LA MAINTENANCE DE LA FIBRE NOIRE.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-05-09 du 28 mai 2021, approuvant la prise en charge par la ville de la fibre optique, dite fibre noire, non reliée à une caméra de vidéoprotection et arrivant dans un bâtiment municipal.

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F), dont la commune de L'Isle-Adam est membre, a déployé et poursuit le déploiement de son projet de vidéoprotection.

Considérant que la commune devait rembourser annuellement à la Communauté de Communes le loyer de la maintenance annuelle de la fibre noire municipale correspondant à 2 345,40€ HT soit 2 814,48€ TTC et cela sur une durée de 15 ans.

Considérant que le montant du loyer annuel de la maintenance ayant été révisé par le prestataire de la CCVO3F, il y a lieu d'actualiser le montant du fonds de concours versé à la communauté de communes, qui est chiffré pour 2024 à 2 773,61 € HT soit 3 328,33 € TTC.

Considérant que le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16 V. prévoyait la possibilité de versement de fonds de concours entre la communauté de communes et ses communes membres après accords concordants et le conseil communautaire de la CCVO3F ayant délibéré le 5 avril 2024.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mai 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la révision et le versement à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, du fonds de concours pour le loyer de la maintenance de la fibre noire municipale, pour un montant annuel en 2024 et pour les années suivantes de 2 773,61 € HT soit 3 328,33 € TTC.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires au versement de ces fonds de concours.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  


**Sébastien PONIATOWSKI**

Le secrétaire de séance



**Julita SALBERT**